

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 Energie Partagée Association

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité du développement d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION. Les produits d'exploitations sont en hausse par rapport à 2022. Soit une augmentation de 11,70%. Forte de son expérience depuis plus de 10 ans, l'association a consolidé ses actions régulières.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2023.

Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2023, à **2 051 307 euros**.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 fait apparaître un résultat comptable déficitaire d'un montant **de - 8 116 euros**.

1. Charges de l'exercice

Les équipes d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 3 régions : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bourgogne.

Les charges de personnel représentent 58,31 % des charges de l'exercice soit 1 022 499 €. Le pourcentage de la masse salariale oscille autour de 60 % suivant les années. L'écart important entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par des décalages de recrutements, postes non pourvus. Les équipes ont paliés aux absences.

L'ensemble des missions se développant il a été acté, la création d'un poste d'animation en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, ainsi que la création d'un poste de chargé de développement territorial en Ile de France fin 2022. L'équipe a aussi été renforcé début 2023 par la création d'un poste de chargé de partenariats et coopérations. Dans la même continuité, nous assurons notre présence dans la région Bourgogne Franche Comté par le recrutement d'une chargée d'animation en début 2024, tout en renforçant l'équipe de la région Centre val de Loire.

	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL (en k€)	783	859	1 174	1 022	1 224
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	14,25	15,2	18	17,93	22
Nombre ETP stagiaires	3	2,2	3	1,33	1,25
% par rapport aux charges de l'exercice	58,5 %	56,7 %	63,0 %	58,31%	55,3%

Les charges indirectes (hors temps de travail des animateurs sur le temps support) représentent 17,25 % des charges de l'exercice. Elles sont en augmentation de 85 k€ par rapport à 2022 lié principalement au besoin de gestion renforcée : suivi des conventions européennes, prestation liée aux ressources humaines, etc. Malgré le développement de l'activité, nous pouvons observer une maîtrise des charges de structure.

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Vaulx en Velin, Marseille, Forcalquier, Nice, Tours, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors,
- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes,
- une prestation de gestion sur les missions de direction, de suivi et gestion comptable, administratif, financier, budgétaire et administration du personnel, ainsi que la refacturation de la prestation ressources humaines assurée par ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE.
Ce poste est en augmentation, car le montage et le suivi des conventions publiques, privées et Européennes sont de plus en plus complexes.
- les dotations aux amortissements concernent les jeux Energie Partagée et le matériel informatique.

	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
Loyers et charges (en k€)	43	43	48	47	65
Petits équipements et fournitures	1,1	0,5	3	8	15
Assurances	1,1	1,2	1,2	1,3	2
Déplacements / réceptions	0	0	0	0	
Expert-comptable et CAC	30	35	36	37	46
Gestion administrative et financière	90	148	120	215	285
Frais et services bancaires	3	3,4	3,5	6	10
Charges financières				2	
Autres frais généraux	14,9	14	20	7	20
Amortissements	10	10	12	5	18
TOTAL CHARGES INDIRECTES (en k€)	194	256	243	328	461
% par rapport aux charges de l'exercice	14,4 %	16,1 %	13,1 %	17,25%	20,8%

Les charges directes représentent 21, % des charges de l'exercice (contre 25,1 % en 2022 et contre 26,8 % en 2021). Elles sont en légère diminution favorable grâce au poste de prestations externes.

en k€	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
Prestations externes (sous traitance, comm, etc.)	291	277	345	256	365
Frais de missions	39	84	88	130	142
Autres (fournitures, cotisations, frais postaux, etc.)	28	36	10	13	22
TOTAL CHARGES DIRECTES	359	397	442	399	529
% par rapport aux charges de l'exercice	26,8 %	25,1 %	23,7 %	21%	23,9%

Elles se répartissent de la manière suivante :

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

- 256 k€ de prestations externes soit 64% des dépenses directes (contre 78 % en 2022), cette baisse montre la montée en compétence de nos équipes. L'expertise acquise permet de faire en interne, tout en continuant de confier des missions à nos adhérents et réseaux régionaux.
 - pour la communication nationale et régionale
 - différents outils de communication, impressions , redevances et concessions aux outils numériques (vidéos, plaquettes et fiches, guides, etc.)
 - prestation pour le site internet
 - pour l'animation nationale et régionale
 - partenariat avec l'association des Centrales Villageoises
 - prestation sur les usages numériques
 - prestation dans le cadre du travail sur la chaleur renouvelable
 - prestation dans le cadre de la formation
 - prestation de conseils sur différentes filières
 - prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.)
 - prestation d'animation pour les événements et autres journées de porteurs de projets
 - autres prestations
- 130 k€ de frais de mission soit 32,5 % des dépenses directes. L'inflation est un des facteurs de l'augmentation de ce poste. Cette hausse confirme aussi, la reprise de l'activité post crise sanitaire. Même si beaucoup d'événements ont lieu à distance, nous sommes de par nature physiquement présents sur les territoires et au contact de nos partenaires et des citoyennes.
- 13 k€ d'autres frais entre autres les cotisations à des réseaux nationaux (CLER, RAC, AMORCE, COLLECTIF TRANSITION CITOYENNE, etc.), ainsi que des fournitures, petits équipements et frais postaux pour l'envoi des colis aux nouveaux adhérents.

Listes des conventions portées au rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées :

- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Energie Partagée Investissement en 2016. Trois avenants, en 2019, en 2020 et en 2022 sont venus modifier ce contrat, dont les conditions à ce jour sont les suivantes : apport avec droit de reprise à hauteur de 150 000 €, remboursement mensuel de 178 échéances à 835 € et 1 mensualité à 535 € dont la première est fixée au 01/01/2025 et la dernière au 01/01/2040, aucun intérêt n'est prévu au contrat.

Autres conventions passées avec des structures, membres du conseil d'administration

- Energie Partagée Association a signé une convention de partenariat avec l'Association des Centrales Villageoise dans le cadre de la réalisation de livrables communs. Cela concerne un montant de 25 200€ sur l'exercice 2023.
- Hespul a réalisé une prestation concernant l'animation d'une formation sur l'autoconsommation collective pour un montant de 1 650 € sur l'exercice 2023.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org

Ces dernières conventions relèvent d'un fonctionnement normal et étant conclues dans des conditions normales de marché, elles ne sont pas reprises dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

2. Produits de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 1 818 544 euros, contre 1 521 404 euros en 2022 soit une augmentation de 19 %. Cette augmentation s'explique par le développement de l'activité de l'association et la reconnaissance d'ENERGIE PARTAGÉE.

en k€	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
Subventions publiques	868	1 043	1 076	1 185	1 385
Subventions privées	130	134	323	262	307
Ressources propres	305	343	380	371	348
TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)	<u>1 304</u>	<u>1 521</u>	<i>1 780</i>	<u>1 818</u>	<i>2 040</i>

Les produits proviennent de plusieurs sources :

- 65,20 % de subventions publiques (contre 68,5% en 2022, et 66,5 % en 2021)
- 14,41 % de subventions privées (contre 8,8% en 2022 et 9,9 % en 2021)
- 20,40 % de ressources propres (contre 22,55% en 2022 et 26,44% en 2021)

Les ressources propres augmentent en montant de 28 k€ mais baissent en pourcentage, elles représentent 20,4 % des ressources de l'exercice. La dépendance aux subventions publiques augmente en montant et non en pourcentage (passage de 1 043 k€ pour 68,5% en 2022 à 1 185 k€ pour 65,20% en 2023). Cette dépendance est amoindrie en ratio par la hausse de subventions privées qui passent de 8,8% en 2022 à 14,41% en 2023.

Ressources propres :

Les ressources propres sont en augmentation de 8% par rapport à 2022. Par contre, le pourcentage n'augmente pas par rapport au budget global. Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- Pour 18 % des cotisations (contre 17 % en 2022)
- Pour 68 % de prestations (contre 56,5 % en 2022)
- Pour 9 % de la formation (contre 12 % en 2022)
- Pour 2% de vente des produits (jeux, BD Ma propre Energie) (contre 1,1 % en 2022)
- Pour 3 % d'autres produits (contre 13,4 % en 2022)



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

en k€	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
Cotisations	49	59	60	68	76
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	7,7	4,3	3	8,1	4
Vente de presta EP/RR	73	49	77	83	15
Vente de presta tiers	43	70	100	99	143
Formations	37	43	40	33	30
Mise à disposition personnel EP	66	70	70	71	60
Convention partenariats	15	0	0	0	0
Autres	13	47	30	9,5	20
TOTAL RESSOURCES PROPRES	305	343	380	371	348

Subventions publiques

De par ses actions d'accompagnement de projets et de sensibilisation du grand public aux questions de promotion et de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics.

en k€	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
ADEME	486	548	569	569,0	648,5
CONSEILS REGIONAUX	184	235	179	209,7	245,0
EUROPE	116	179	214	242,9	347,3
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	81	81	115	117,0	145,0
AIDE PUB. APPRENTISSAGE				46,3	-
TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES	868	1 043	1 077	1 184,9	1 385,8

Au niveau national, la convention avec l'ADEME a fait l'objet d'un avenant pour intégrer nos différentes actions autour de la chaleur renouvelable.

Présente dans 3 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME locales. L'association bénéficie également du soutien de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Elle a également signé plusieurs conventions sur des programmes Européens (FEADER, LEADER, LIFE, FSE+) Le suivi et la gestion de ces conventions nécessite la création d'un poste de chargé. (e) des subventions dont le recrutement est en cours.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Subventions privées

en k€	réel 2021	réel 2022	prév 2023	réel 2023	prév 2024
Fondation MACIF	13	0	0	0	15
Fondation PROGRES DE L'HOMME	40	40	40	40	40
Fondation TERRE SOLIDAIRE	15	15	15	0	-
Fondation HORIZONS	37	30	0	30	30
Fondation UN MONDE PAR TOUS	10	9	8	8	-
Fondation la France S'ENGAGE			50	59	50
Fondation EUROPEAN CLIMATE FONDATION			80	80	80
Fondation ALPES CONTROLES	0	0	0	12	12
Fondation DE FRANCE	0	0	0	0	80
EPOPEE	0	0	0	34	-
AUTRES	15	40	130	0	-
TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES	130	134	323	262	307

Le montant de subventions privées est de 262k€. Il est en évolution par rapport à 2022. L'association est soutenue par 7 fondations privées en 2023. Elle a notamment développé un partenariat avec un mécène d'entreprise. La création d'un poste sur le développement des partenariats au printemps 2023, a permis d'aller chercher 128k€ en plus. L'association continue de structurer et développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels.

3. Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Le produit exceptionnel de 9 290 € correspond à plusieurs régularisations sur des financements antérieurs, 6 k€ pas déclaré en créanciers en 2018.

4. Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2023, s'ajoutent les reports de ressources 2022 non utilisées de 68 050 euros auxquelles il faut enlever les engagements restant à réaliser au 31/12/2023 de 145 702 euros.

L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de - 77 652 €.

en k€	réel 2021	réel 2022	réel 2023	prév 2024
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	232	167	68,0	145,7
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	167	68	145,7	-
- Autres charges				
IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT	+65	+ 99	-77,7	

La méthode de calcul des fonds dédiés a été réajustée et simplifiée pour correspondre précisément à la réalité des justifications remontées auprès des financeurs.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Elle est calculée sur chaque convention publique et tient compte des taux d'intervention de chaque financeur. Au 31/12/2023, l'association enregistre une dotation aux des fonds dédiés concernant les conventions LIFE, LEADER, FSE+ et EPOPEE VOILES.

5. Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 2 051 307 € (contre 1 682 037 € au 31/12/2022). L'augmentation du bilan s'explique principalement par le résultat 2022 de + 110 k€ remonté en fonds propres et les conventions pluriannuelles qui démarrent en 2023 et donnent lieu à des produits constatés d'avances soit 1 050 k€, (contre 723 en 2022).

Au niveau du passif

Au passif, les fonds propres de l'association s'élèvent au 31 décembre 2023 à 281 844 € soit 13,7 % du bilan (contre 171 727 € au 31/12/2022 soit 10,8% du bilan).

S'ajoutent des quasi-fonds propres, à savoir les contrats d'apport associatif suivants :

- Énergie Partagée Investissement (montant restant dû au 31/12/2023 de 150 k€) (remboursement à prévoir à partir de 01/2025).

L'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.

Les emprunts et dettes concernent :

- **Un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le montant au 31/12/2023 restant à rembourser est de 28 739 €
- **Une avance remboursable (fond résilience via le Conseil Régional Ile de France)** de 30 000 € pour un montant restant à rembourser au 31/12/2023 de 21 667 €
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

Au niveau de l'actif

L'association détient des actions au sein de différentes sociétés pour un montant de 3 204 € :

- Crédit coopératif (61 €)
- La Nef (600 €)
- Citiz (100 €)
- Energie Partagée Investissement (2 442,60 €)

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une diminution des créances clients depuis l'adoption de l'outil de facturation et de relance. L'augmentation des autres créances correspondant aux conventions de partenariats, signées en cours de l'exercice.

en k€	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Fonds de roulement	189	214	422	415
Besoin en fonds de roulement	49	90	354	181
Trésorerie	140	124	68	234

Malgré ses capitaux permanents, l'association dispose d'un **fonds de roulement** de 415 k€ soit 80 jours de produits d'exploitation (contre 91 jours en 2022) soit 2,5 mois d'avance.

Le besoin en fonds de roulement s'élève à 180 k€ soit 35 jours de produits d'exploitation (contre 76 jours en 2022). Le besoin en fonds de roulement se rapproche dangereusement du fonds de roulement. **Le fonds de roulement augmente moins vite que le besoin en fonds de roulement, l'association se doit donc de rester très vigilante à la gestion de la trésorerie. A noter que le développement de l'association allié au recours croissant à des fonds européens va augmenter sensiblement ce besoin.**

Les disponibilités de l'association sont de 234 k€ au 31/12/2023 (contre 136 k€ au 31/12/2022). La trésorerie de fin d'exercice s'améliore, elle permet prudemment de faire face au développement de l'association, même si elle fait face à ses obligations. L'association se doit de renforcer ses fonds propres dans le cadre de son développement, et ainsi, en partie, résoudre les tensions de trésorerie.

Conclusion et perspectives d'avenir

Energie Partagée Association est en plein développement. L'association continue ses actions avec une situation financière qui reste à consolider. Des actions sont mises en œuvre pour permettre une autonomie financière qui sera plus importante à l'avenir (développement des ressources propres), tout en contribuant à la structuration des fonctions supports (ressources humaines, Système d'information, gestion des subventions) et en se dotant d'un cadre juridique adapté.

La perspective de pouvoir se positionner sur de plus gros projet notamment européen doit s'accompagner d'une évaluation et d'une dotation de moyens humains et financiers adaptés.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org